

## RAPPORT DE PRÉSENTATION-DIAGNOSTIC



### **PAYSAGES ET GESTION DES MILIEUX NATURELS**

## **TRADUIRE LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA POLITIQUE DU SCoT**

Le territoire du Blaisois est fortement marqué par le réseau hydrique de la Loire et ses affluents, lieu important en termes de biodiversité et d'identité du Val de Loire.

Ces atouts sont aussi porteurs de contraintes et doivent être pris en compte dans les projets de développement sur le SIAB. Par ailleurs, le développement durable d'un territoire passe par l'intégration des enjeux paysagers et environnementaux, mais aussi par le développement des énergies durables et de modes de vie respectueux de l'environnement (déchets, pollutions lumineuses, sonores, ...).

# LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Les risques naturels :

Le Loir-et-Cher est exposé à 4 types de risques naturels : les inondations, les mouvements de terrains, y compris les cavités, les tempêtes et les feux de forêts.



Le risque le plus important sur le territoire du SIAB est le risque d'inondation.

Quatre des huit cours d'eau faisant l'objet d'un document relatif au risque d'inondation dans le Loir-et-Cher sont situés sur le territoire du SCoT. La Loire, dont le plan de prévention des risques d'inondation « Loire-Val de Blois » fait l'objet d'une révision. Le Beuvron, la Cisse et le Cosson disposent d'un atlas des zones inondables (AZI). Les atlas ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des événements historiques et de montrer les aléas pour la crue la plus forte ou la crue centennale.

Différents types d'actions sont mis en place :

- les actions préventives : schéma de prévention, prévision des phénomènes et surveillance, la vigilance crue, opération de désurbanisation ;
- les travaux de mitigation : mesures collectives (entretien des cours d'eau, création de bassins de rétention, ...), mesures individuelles (choix des équipements et techniques de construction,...) ;
- les travaux de protection : digues, barrages, ouvrages hydrauliques dérivant une partie des eaux, ...

## Les risques technologiques :

Trois types de risques technologiques sont présents sur le territoire du SCoT de Blois :

- le risque industriel avec 2 établissements sur Blois et Fossé, relevant du seuil haut SEVESO II.
- le risque nucléaire au niveau de la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux en bord de Loire.
- le transport de matières dangereuses sur axes routiers et ferroviaires. Une grande partie des communes du SCoT sont concernées par les risques liés au transport de matières dangereuses, du fait de la présence de l'autoroute A10, de la voie ferrée, de canalisations et de routes nationales et départementales utilisées pour ces transports.

Communes exposées à un risque de transport de matières dangereuses (TMD)

- Canalisation
- Rail et/ou route et/ou autoroute
- Canalisation et/ou rail et/ou route et/ou autoroute

Communes exposées à un risque industriel

- SEVESO seuil haut (commune dans le PPI du site industriel)

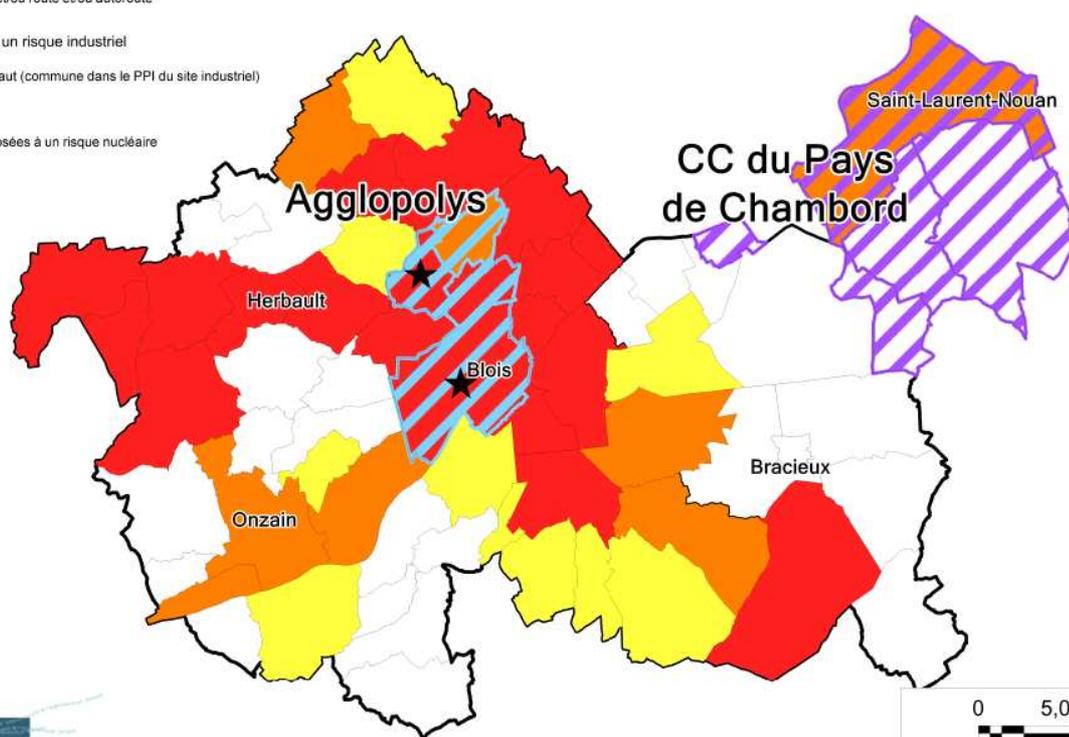
Risque nucléaire

- Communes exposées à un risque nucléaire

Site SEVESO



SCoT du Blaisois - Principaux risques technologiques



## LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE

En 2000 sur le département, 70 % des déchets étaient collectés en mode ordinaire et la pratique du tri sélectif représentait moins de 30 % de la valorisation matière. Concernant le traitement des déchets, près de la moitié de ces derniers étaient enfouis. Les EPCI<sup>1</sup> du territoire du SCoT avaient alors engagé une politique volontariste de gestion des déchets. En 2010, les résultats sont **l'avancée du mode de collecte sélective**, qui représente 333 kg/an/habitant, soit 45 kg de plus que la moyenne nationale. **La distribution de bio-composteurs** à la population est en forte hausse sur le territoire ce qui souligne un intérêt accru des habitants pour composter une partie de leurs déchets.

La quantité de déchets enfouie a diminué de moitié en 2010, principalement dû à la fermeture successive des sites d'enfouissement d'Orchaise (2008) et de St Laurent Nouan (2009). Les quantités de déchets enfouies constatées sont bien en dessous de celles prévues dans le plan départemental de gestion et de traitement des déchets, car aujourd'hui le territoire exporte des déchets. Ce dernier n'offrant que peu de possibilités en terme de recyclage. Seul l'incinérateur de Blois reste importateur en terme de volume.

Le nouveau statut de territoire exportateur de déchets du SIAB peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- la fermeture des sites d'enfouissement ;
- la volonté de maîtriser les volumes entrant à des fins de stockage ;
- l'avancée des départements limitrophes en matière de tri sélectif ;
- l'ouverture dans le Loiret d'un site de gestion et traitement des déchets dangereux.

## LE BRUIT, UNE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT ET A LA QUALITE DEVIE

### Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) :

**PPBE d'Agglopolys** : environ **200 logements ont été concernés par des mesures compensatoires** destinées à réduire les nuisances sonores liées au trafic routier. Cette opération menée par la Direction Départementale des Territoires a été reprise en gestion par le Conseil Général du Loir-et-Cher.

**PPBE du Conseil général** : au vu du diagnostic réalisé par les services de l'État et des mesures acoustiques complémentaires réalisées par le Conseil Général, seules deux sections de routes départementales sont susceptibles d'être concernées par des nuisances supérieures aux seuils réglementaires. Parmi celles-ci, les hôtels, commerces et habitations ont été construits après les infrastructures routières en question et ont choisi cette implantation en connaissance des nuisances et dans le but de bénéficier d'une visibilité importante depuis les axes routiers. Il n'est donc pas prévu de mesures particulières visant à réduire le bruit sur ces portions de routes.

**PPBE de COFIROUTE** : la portion d'autoroute concernée est celle de l'autoroute A10, qui passe de Ménars à Saint-Étienne-des-Guérets. L'autoroute gérée par COFIROUTE a bénéficié d'aménagements limitant de jour le niveau de bruit reçu par les habitants. Aucun point noir concernant les nuisances sonores n'a été relevé lors du diagnostic. Néanmoins les actions de suivi de l'évolution des niveaux sonores seront poursuivies.

## LES ENJEUX ENERGETIQUES SUR LE TERRITOIRE

En 2006, la dépense énergétique moyenne d'un ménage d'actifs s'élève à 2 000 €/an en Loir-et-Cher. Toutefois, sur le département comme sur le Blaisois, ce chiffre cache une variabilité en fonction des communes, du type d'énergie utilisée et de l'âge du bâti. En moyenne, **un ménage consacre 11 % de ses revenus aux dépenses d'énergie**.

### L'approvisionnement en électricité :

La région Centre est la plus grosse productrice d'électricité d'origine nucléaire de France avec 4 centrales en fonctionnement. L'approvisionnement en électricité se fait par la centrale de St Laurent des Eaux principalement.

### Les énergies fossiles :

Les postes du **logement** et des **déplacements domicile/travail** totalisent **80 % des dépenses énergétiques** des ménages. Le prix du foncier à proximité de la ville centre oblige certains ménages à trouver un domicile loin de leur

1 Établissements Publics de Coopération Intercommunale

lieu de travail, les coûts liés aux déplacements dépassant parfois les gains obtenus en terme d'efficacité énergétique des logements neufs.

Des **changements dans les pratiques des usagers** sont néanmoins observés, bien que ces dernières restent marginales : recours au covoiturage, développement des modes de transports alternatifs, rapprochement des sites d'emploi des lieux d'habitation, de commerces et de services.

Concernant l'énergie utilisée pour le chauffage des logements, l'utilisation du fioul est en diminution depuis plusieurs années. En effet sur le territoire du SIAB, la part des résidences principales dont le combustible est le fioul était de 18 % en 1999, alors qu'elle n'est plus que de 15,3 % en 2007. Soit une diminution de 2,7 points.

**La Région se fixe un objectif de réduction de 40 % des émissions des gaz à effet de serre d'ici 2020.**

## Les énergies renouvelables :

L'utilisation des énergies renouvelables se développe progressivement sur le territoire du SIAB. Si le solaire, l'éolien et la méthanisation ne sont pas encore développés, d'autres projets émergent. La piscine de l'Ag'eau qui a ouvert ses portes en 2011 dispose d'une **chaufferie automatique fonctionnant au bois**. L'**usine d'incinération Arcante de Blois** valorise 90 500 t/an de déchets. Elle permet de chauffer l'équivalent d'environ 24 700 foyers.

Depuis 2011, la **Halle aux Grains de Blois** s'est dotée d'une pompe à chaleur utilisant le procédé de **géothermie**. La production d'énergie nécessaire au chauffage et à la climatisation de cette installation repose sur l'énergie dégagée par la température de l'eau d'une **nappe phréatique**.



## Les pollutions lumineuses, un enjeu environnemental fort :

La pollution lumineuse désigne la dégradation de l'environnement nocturne par l'émission de lumière artificielle. Les lois protégeant l'environnement nocturne sont absentes et les choix ont souvent été guidés par le faible coût de l'électricité, incitant à la surconsommation électrique pour l'éclairage. Cependant, l'augmentation du prix du pétrole et l'objectif de réduction des émissions de CO2 devraient inciter à revoir les pratiques d'éclairage.

L'ADEME et EDF estiment entre 30 % et 40 % la déperdition énergétique pour les communes du fait d'une mauvaise qualité, d'une surpuissance des sources ou de la vétusté des installations dédiées à l'éclairage. La pollution lumineuse a de nombreuses conséquences sur notre santé ou notre confort, notre sécurité, sur la faune et la flore, sur notre économie (l'éclairage public représente **23 % du budget global d'énergie des communes**).

### ATOUTS

- Une collecte des déchets qui tend vers un recyclage et une bonne pratique des habitants.
- Une gestion des bruits maîtrisée sur le territoire.
- Le développement de projets pilotes sur les énergies renouvelables.
- Une extinction des points lumineux nocturnes en progression.

### FAIBLESSES

- Des contraintes liées aux risques naturels et technologiques à prendre en compte dans les projets d'aménagement.
- Un développement des énergies renouvelables ralenti par la présence du gaz de ville chez les particuliers.
- Des pollutions lumineuses nocturnes qui influent sur l'environnement et notre santé de manière négative.

## Les questions auxquelles il faudra répondre dans le futur SCoT :



Zones inondables : opportunités ou contraintes ?



Vers un engagement collectif pour la réduction de l'éclairage nocturne ?



Faut-il absolument rapprocher les ménages des zones d'emplois pour limiter le risque de précarité énergétique ?

### CONTACT :

Flavie BASTILLE – Chargée de projet SCoT

Mail : [siab-fbastille@orange.fr](mailto:siab-fbastille@orange.fr)

Tel : 02 54 56 51 73

[www.scot-blaisois.fr](http://www.scot-blaisois.fr)